

Lettre d'information

AHI 33 - Service de Santé au Travail

Passerelle

Édito



Approche globale des risques professionnels en entreprise par la mise en place d'équipes pluri-disciplinaires, présence renforcée du médecin en entreprise, recentrage sur la surveillance des salariés les plus exposés... la mission de votre Service de Santé au Travail a considérablement évolué au fil de ces dernières années.

AHI33 s'est attachée, face à ces mutations, à non seulement réagir en conformité avec les attentes du législateur, mais aussi à être porteuse de propositions, de projets innovants au service de la Santé au Travail dans vos entreprises.

Cette volonté de veille et d'anticipation nous paraît incontournable de notre action car c'est elle qui garantit notre capacité d'adaptation et la qualité de nos prestations.

Ainsi, les inquiétudes en matière de démographie médicale, nous ont amenés à expérimenter une nouvelle fonction au sein de nos équipes, celle d'infirmière du travail. Cette première nationale contractualisée avec l'Etat, que nous vous présentons dans ce numéro de Passerelle, est emblématique du positionnement d'AHI33 : rechercher les solutions optimales en conjuguant des approches complémentaires.

Notre projet pour les années à venir passe également par le renforcement de notre ouverture sur les partenaires naturels de la Santé au Travail (branches professionnelles, acteurs de prévention...), par une mise à disposition croissante de données concernant la prévention des risques professionnels, par le développement de nos politiques d'information et nos relations avec les adhérents. Les articles de cette Lettre illustrent chacun l'une des dimensions de notre engagement qui met l'accompagnement, la proximité avec les employeurs et les salariés au cœur de notre action.

Enfin, cet éditorial me permet de m'associer au Conseil d'administration, au Directeur Général Bernard Dagnaud et à l'ensemble de l'équipe du Service de Santé au Travail AHI33 pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2008.

Martine CHEVALIER
Présidente

Un nouveau Conseil d'administration

M. Alain SAMIE s'est retiré de ses fonctions de Président de l'Association après treize années de mandat marquées par la réalisation de nombreuses avancées. Il aura donné les impulsions nécessaires pour qu'AHI33 anticipe et accompagne les mutations de la Santé au Travail en restant au plus proche des préoccupations des adhérents de l'Association. Il cède sa place à Mme Martine CHEVALIER.

L'Assemblée Générale d'AHI33 du 28 juin 2007 a élu son conseil d'administration. Il est constitué de :

Mme Martine CHEVALIER - Présidente
M. Jean-Pierre de MIGNAS - 1^{er} Vice-président
M. Benoît BELIS - 2^e Vice-président
M. Philippe LETREUX - Trésorier
M. Michel DEJEAN - Secrétaire

M. Jean-Marie CLEMENT
M. Stéphane HASSELOT
Maître François LIGEOIX
Maître Dominique MENALDO
M. Denis MOLLAT

Mme Nadine AUGIER
M. Eric BOUCHE
M. Pascal DUCHENE
M. Bruno DUMAHUT
M. Patrick LATASTE.



Prévention des risques professionnels
Agir à vos côtés

AHI
33

Service de Santé au Travail

Une expérience pilote nationale

Pour les Services de Santé au Travail, ces dernières années ont été marquées par le développement d'une offre globale répondant aux enjeux de prévention des risques professionnels. AHI33 s'est investie pleinement dans cette voie en intégrant, comme le demandait la loi, de nouvelles compétences techniques et organisationnelles. Par ailleurs, l'évolution de la démographie médicale laisse présager une diminution croissante du nombre de médecins du travail. Départs à la retraite, difficultés de recrutement... les causes sont multiples et les constats alarmants. AHI33 n'échappe pas à cette réalité et a souhaité anticiper.

L'infirmière en Service de Santé au Travail

l'expérimentation d'un potentiel

Dès 2000, AHI33 pose les bases de l'expérimentation en collaboration avec le Laboratoire de Santé, Travail, Environnement de Bordeaux II, dirigé par le Professeur Patrick Brochard. L'objectif est d'explorer une piste de travail afin de permettre au Service de Santé au Travail de satisfaire l'ensemble des missions confiées par les textes et attendues par ses adhérents, alors même que des contraintes d'effectifs médicaux se font jour.

Pas à pas

Il s'agit dans un premier temps de concevoir la place potentielle d'une infirmière du travail dans le Service et de définir quelles tâches elle peut réaliser.

Le centre médical d'AHI33 de Cenon est volontaire pour participer à ce projet qui est mis en œuvre dès 2006 en partenariat avec la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Aquitaine. L'organisation de l'activité de l'ensemble du personnel présent sur le secteur - médecins du travail, technicien hygiène sécurité, secrétaires médicales, personnel d'accueil - est concernée par cette expérimentation. C'est en effet une remise en question des pratiques qui nécessite l'engagement de chacun.



Maryse Diot et Marjorie Espiga

Durant cette phase de l'expérimentation, Marjorie Espiga est rejointe par une nouvelle infirmière, Maryse Diot.

Elles assistent les médecins du centre pour les visites d'embauche et les premières visites.

Elles enrichissent les

actions en entreprise par l'animation de modules de prévention des risques professionnels (surdit , tabagisme...).

Le bilan de l'exp rience men  avec des experts d'un cabinet ext rieur s'av re encourageant : il montre l'apport d'une infirmi re dans la qualit  du service rendu en assistance du m decin, mais en indique aussi les limites.

Un suivi attentif de l'Etat

Face   ces constats, un nouveau protocole est  labor  par le groupe de m decins du secteur de Cenon en collaboration avec le Professeur Brochard et le M decin inspecteur r gional du travail - le Docteur Dalm - afin de prolonger l'exp rimentation en  largissant le r le des infirmi res : elles peuvent effectuer des consultations infirmi re en compl ment des visites m dicales par d l gation de t ches de la part des m decins.

N cessaire pour passer   l'action, une d rogation est alors sollicit e aupr s du Minist re du Travail. L'Etat est particuli rement int ress  par le caract re innovant de l'action.

La Direction R gionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Aquitaine contractualise le 9 novembre 2007 avec AHI33 : l'accord est donn  pour une nouvelle phase du projet toujours sur le site de Cenon.

Un cadre tr s rigoureux

Le protocole pr cise que les consultations infirmi re se font sous la responsabilit  du m decin r f rent. Une liste de visites d l gables par les m decins a  t   tablie apr s un choix rigoureux. En relation avec un risque unique et bas e sur des examens fiables, reproductibles et interpr tables par l'infirmi re, la consultation est r alis e en alternance avec la visite du m decin.

  l'issue de la consultation, l'infirmi re prend des orientations qui ont  t  d termin es et valid es par les m decins pour chaque type de visite d l gable.

Une attestation de consultation infirmi re est d livr e en fin d'examen.

Un compte rendu  crit est joint au dossier m dical du salari  et transmis au m decin.

Il est aujourd'hui trop t t pour dresser un bilan de cette nouvelle phase de l'exp rimentation (pr vu fin 2008) ; mais une chose est s re :   travers elle, les contours d'un nouveau m tier, celui de l'infirmi re en Sant  au Travail en Service Inter-Entreprises, sont mis   l' preuve des faits. ■

Note :

Une d marche similaire est exp riment e par le SST AMEST de Lille.

Handicap

et maintien dans l'emploi

Lorsqu'un accident de la vie amène un salarié à ne plus pouvoir assurer ses fonctions de la même manière en raison de son handicap, l'entreprise se trouve souvent très démunie. Il existe pourtant des interlocuteurs qui peuvent maintenir les personnes en emploi dans l'entreprise en les accompagnant sur les plans technique et financier, et ce, en étroite collaboration avec le médecin du travail.

À la rencontre de ces partenaires d'AH133.

Les SAMETH, Services d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés, sont des organismes présents dans chaque département et financés par l'AGEFIPH (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Leur rôle est d'informer et d'accompagner tous ceux qui se trouvent confrontés à la question du handicap en entreprise quel que soit le secteur d'activité.



Ces services interviennent en complément des acteurs de droit commun tels que les Services de Santé au Travail ou la Caisse Régionale d'Assurance Maladie. L'appui d'un SAMETH s'entend en partenariat étroit avec le médecin du travail. Régulièrement, l'ensemble des acteurs du maintien dans l'emploi de la Gironde se réunit afin de faire un point sur le dispositif et améliorer la coordination de leur action.

Informier et conseiller

Bien des situations peuvent amener à envisager l'appui d'un SAMETH : un salarié déclaré inapte ou présentant un risque d'inaptitude à son poste de travail, une personne en arrêt de travail dont la reprise nécessite une adaptation de son poste à son handicap, un salarié dont l'handicap est aggravé du fait d'une évolution de son contexte professionnel (cadre de travail, équipements, rythmes...).

Pour connaître et comprendre comment peut se mettre en place une démarche de

maintien dans l'emploi, il est possible de prendre contact avec le médecin référent d'AH133 sur le maintien dans l'emploi ou avec un SAMETH.

Accompagner la mise en œuvre

Au-delà d'une première information, le SAMETH peut être mobilisé par l'employeur pour apporter ses compétences de facilitation et d'ingénierie.

Une solution est déjà envisagée par l'entreprise, le salarié et le médecin du travail ? Le SAMETH contribue alors à la mettre en œuvre en facilitant le recours aux aides techniques, administratives et financières existantes. Une collaboration avec le médecin du travail peut également être menée en amont. Cadre de travail aménagé, évolution du poste... l'ensemble des pistes de maintien dans l'emploi au sein de l'entreprise est étudié avant d'envisager une mise en œuvre effective.

En l'absence de solution au sein de l'entreprise, une aide sera apportée au salarié pour préparer un nouveau projet professionnel. ■

57% des cas traités dans l'année en France par les SAMETH ont abouti à un maintien dans l'emploi. Les personnes concernées sont maintenues en majorité au poste initial (65%), en contrat à durée indéterminée (95%) et à temps plein (81%). Dans le tiers des cas, le maintien a nécessité un aménagement de la situation de travail.

Sources AGEFIPH – 2005

En savoir +

Médecin référent d'AH133 :

• Docteur Bertrix - Tél. 05 56 34 70 47

SAMETH de la Gironde :

• GIRPEH - J-P SITTE - Tél. 05 56 33 73 32
jp.sitter@girpeh-aquitaine.org

• MEDIA HAND'TREPRISE - Tél. 05 56 92 86 31

Les gestes qui sauvent



Connaître les risques propres à son entreprise, savoir alerter les secours et être capable de réaliser les gestes d'urgence adaptés en cas de blessure, de fracture, d'étouffement, d'arrêt cardiaque ou de perte de conscience... tels sont les objectifs de la formation

de Sauveteur Secouriste du Travail.

Dans le cadre de son action de prévention des risques professionnels aux côtés de ses adhérents, AH133 propose une formation de deux journées dispensée par un formateur agréé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM). La formation peut se dérouler en entreprise ou dans les locaux d'AH133 et est ouverte à tout salarié sans condition de niveau. Un certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » est délivré en fin de formation.

AH133 propose également une formation « Recyclage » d'une durée de quatre heures, obligatoire chaque année pour conserver le bénéfice de son Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

En savoir +

Pour tous renseignements (conditions, programme, tarifs et inscription), appelez le 05 57 87 76 27 ou envoyez un mail à l'adresse suivante : marie-helene.favereau@ahi33.org

Vigilance grippe

L'État mène depuis 2004 de très larges actions de prévention et de préparation des entreprises concernant les risques de pandémie de grippe aviaire.

Pour guider les petites et moyennes entreprises dans les indispensables mesures à prendre afin d'assurer la continuité de l'activité, une plaquette d'appui simple et concrète a été éditée à leur attention.

En savoir +

www.grippeaviaire.gouv.fr

L'ergonomie au service de la prévention

AHI33 met à disposition des entreprises adhérentes les compétences d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP). La Chocolaterie d'Aquitaine a ainsi bénéficié de l'intervention d'un ergonome pour réaménager certains des postes de travail de l'entreprise et diminuer ses risques professionnels.

La Chocolaterie d'Aquitaine (Groupe CÉMOI), située à Bègles, est spécialisée dans la fabrication de chocolat à destination de clients industriels. L'activité de l'entreprise consiste à assembler les matières premières et à livrer le chocolat sous forme liquide par citerne ou solide, par palettes.

Des accidents à éviter

En 2006, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise a relevé un taux important d'accidents du travail sur les postes de travail des fonderies et de palettisation.

Face à ce constat et sur proposition du Docteur Giese, médecin du travail d'AHI33 qui assure le suivi des salariés de la Chocolaterie, le directeur de l'entreprise a décidé de faire appel à un ergonome de l'équipe pluridisciplinaire du Service de Santé au Travail.

Une première mission a concerné le fondeur récemment mis en place. L'entreprise, le médecin du travail et l'ergonome d'AHI33 ont recherché ensemble des aménagements permettant la mise en sécurité du poste et favorisant la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Un bilan encourageant

Grâce à un diagnostic des situations de travail et une collaboration active avec l'entreprise, des aménagements concrets ont été décidés permettant ainsi aux opérateurs de développer des stratégies d'économie.

Rapprocher les objets à manutentionner limite les mouvements à risque des personnes en poste. Faciliter l'accès à la palette permet un déchargement plus efficace et moins risqué.

À l'issue de cette intervention ergonomique, le nouveau directeur de la Chocolaterie, Christophe Letoublon et le responsable sécurité constatent une diminution sensible du nombre des acci-

dents du travail sur le poste de fondeur. "L'ergonome apporte un regard neuf qui permet de discuter à nouveau avec les partenaires, les collaborateurs. Ses recommandations efficaces anticipent la prise en compte de certaines difficultés" précise Christophe Letoublon.

Fort de cette expérience positive, la Chocolaterie d'Aquitaine est à nouveau prête à faire appel à un ergonome d'AHI33 pour l'assister lors de ses prochains projets d'aménagement ou d'amélioration des conditions de travail. ■



Christophe Letoublon, nouveau directeur de la Chocolaterie d'Aquitaine de Bègles et Pierre Piscioti, responsable de la sécurité, devant le poste de fondeur réaménagé.

Définition de l'intervention ergonomique

« L'intervention ergonomique se base sur la compréhension des situations de travail au moyen d'entretiens avec les opérateurs, d'observations des situations de travail, d'analyses de documents.

Les enseignements déduits permettent de mener des réflexions quant à la recherche de solutions visant à l'amélioration de la santé et des conditions de travail. »

Romain Goutille, ergonome - AHI33

Les téléopérateurs à l'écoute

Afin de se situer au plus près des préoccupations des entreprises, AHI33 développe une approche des risques par secteur d'activité en menant chaque année des travaux d'étude ciblés.

La dernière enquête en milieu de travail conçue et réalisée par AHI33 a porté sur la santé des téléopérateurs en centre d'appels téléphoniques.

À l'initiative du Docteur Michèle Domecq, 14 médecins ont participé à cette étude qui permettra un suivi médical plus adapté des téléopérateurs et un accompagnement plus précis dans la prévention des risques professionnels. L'enquête s'est déroulée de juin 2004 à juin 2006 et a porté sur 21 centres d'appels adhérents recouvrant diverses activités (banque, téléphonie mobile...), 468 téléopérateurs et 31 postes de travail. L'analyse des résultats a donné lieu à la publication de synthèses éditées dans la collection "Les études d'AHI33".

Une plaquette est disponible auprès de votre médecin du travail.

La pluridisciplinarité sur un plateau

Les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels d'AHI33 (ergonomes, toxicologues, hygiénistes, métrologues...) ont un nouvel espace dédié, à proximité du siège de l'association.

Ces nouveaux bureaux, situés au rez-de chaussée de l'immeuble, permettent d'optimiser le travail en équipe et de recevoir les entreprises dans les meilleures conditions d'accueil et de confidentialité.



Pôle IPRP - Bordeaux
37-39, cours Saint Louis

Lettre d'information d'AHI33

Service de Santé au Travail
50, cours Balguerie Stuttenberg - 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 87 75 75 - www.ahi33.org

Conception : O tempora 05 56 81 01 11
Crédit photos : AHI33
Impression : Sodal